

# Combien de jours de congé annuel un agent de nettoyage avec 20 ans d'ancienneté a-t-il droit au Luxembourg ?

## Réponse courte

Un agent de nettoyage avec **20 ans d'ancienneté** dans la même entreprise a droit à **28 jours** de congé annuel, conformément à l'article 14.6 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028. Ce total se décompose en **26 jours** de congé de base auxquels s'ajoutent **2 jours** de congé d'ancienneté acquis progressivement aux paliers de la 11e année et de la 16e année.

Le palier de +2 jours s'applique à partir de la **16e année** d'ancienneté et reste en vigueur jusqu'à la 25e année incluse. Le palier suivant, portant le total à 29 jours, ne s'active qu'à partir de la 26e année. L'ancienneté acquise chez un cédant est intégralement comptabilisée en cas de transfert de contrat d'entretien.

## Définition

Le droit à **28 jours de congé** correspond au deuxième palier du système de congé d'ancienneté prévu par l'article 14.6 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028. Il s'applique aux salariés justifiant d'au moins **16 ans d'ancienneté** continue dans l'entreprise, ce qui inclut un salarié avec 20 ans de service.

## Questions fréquentes

### Combien de jours de congé annuel pour un agent de nettoyage avec 20 ans d'ancienneté ?

L'article 14.6 de la CCT Nettoyage prévoit 28 jours ouvrables pour les salariés ayant 16 à 25 ans d'ancienneté. Avec 20 ans d'ancienneté, le salarié bénéficie donc de 28 jours, soit 2 jours de plus que le minimum.

### Comment décompter le congé annuel pour un salarié avec 20 ans d'ancienneté dans le nettoyage ?

Le salarié bénéficie de 26 jours de congé de base + 2 jours de congé d'ancienneté (palier 11e année + palier 16e année) = 28 jours ouvrables, soit 224 heures pour un travail à 40 h par semaine.

### Le congé d'ancienneté est-il proratisé pour les temps partiels dans le nettoyage ?

Oui. Les jours supplémentaires de congé d'ancienneté sont proratisés en proportion des heures contractuelles pour les salariés à temps partiel. Cette proratisation respecte le principe de proportionnalité aux heures effectivement prestées.

### Le congé non pris peut-il être reporté dans le nettoyage ?

Oui. L'article 14.5 de la CCT permet le report jusqu'au 31 mars de l'année suivante, sauf accord écrit prévoyant un report plus long. Cette règle vise à éviter l'accumulation de soldes de congé non pris.

### Le palier de 28 jours s'applique-t-il jusqu'à quelle année dans le nettoyage ?

Le palier de 28 jours s'applique de la 16e année jusqu'à la 25e année incluse (art. 14.6 CCT). À partir de la 26e année, le salarié passe au palier supérieur de 29 jours, qui constitue le maximum conventionnel.

### Quand demander le congé annuel dans le secteur du nettoyage ?

L'article 14.4 de la CCT prévoit la demande via formulaire de l'annexe II avant le 28 février. L'employeur doit répondre avant le 30 avril. Cette planification précoce permet d'organiser la couverture des chantiers.

## Conditions d'exercice

L'article 14.6 de la CCT organise le congé d'ancienneté en trois paliers progressifs.

Ancienneté	Jours de congé	Jours supplémentaires
< 11 ans	26 jours	0
11 à 15 ans	27 jours	+1
16 à 25 ans	28 jours	+2
? 26 ans	29 jours	+3

## Modalités pratiques

Le droit à 28 jours s'applique dès la 16e année et se maintient jusqu'au prochain palier.

Aspect	Détail
Jours de congé total	28 jours ouvrables
Équivalent en heures (40h/sem.)	224 heures
Palier applicable	16e année (inclut un salarié avec 20 ans)
Prochain palier	26e année (+1 jour supplémentaire)
Demande de congé	Via formulaire Annexe II, avant le 28 février
Réponse de l'employeur	Avant le 30 avril
Report	Jusqu'au 31 mars de l'année suivante (sauf accord écrit)

## Pratiques et recommandations

**Calculer** le nombre exact de jours de congé en fonction de l'ancienneté réelle du salarié, et non de son ancienneté supposée, évite les erreurs d'attribution et les litiges.

**Adapter** le planning des chantiers pour intégrer les 28 jours de congé des salariés les plus anciens permet de maintenir la couverture opérationnelle.

**Vérifier** la prise effective du congé avant le 31 mars de l'année suivante évite l'accumulation de soldes de congé non pris et les difficultés organisationnelles.

**Rappeler** au salarié qu'il bénéficie de 2 jours supplémentaires par rapport au minimum conventionnel valorise l'ancienneté et contribue à la fidélisation.

## Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 14.6 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Congé d'ancienneté
Art. 14.2 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Congé annuel de base (26 jours)
Art. 14.4 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Procédure de demande de congé
Art. 14.5 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Report du congé non pris
Art. <u>L.233-4</u> du Code du travail	Congé annuel de récréation

Avec 20 ans d'ancienneté, le salarié se situe dans la tranche 16-25 ans et bénéficie de 28 jours. Il conservera ce droit jusqu'à sa 26e année, où il passera à 29 jours. Ces jours supplémentaires sont proratisés pour les salariés à temps partiel.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.